



# VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

## **ARRETE MUNICIPAL N°2026 -74 PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE A Mme MARIE FREY, 3ème ADJOINTE AU MAIRE DURANT L'ABSENCE DU MAIRE DU 01 AU 16 AOUT 2026**

**Le Maire de la Commune de Marckolsheim,**

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

**Vu** l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose qu'en cas d'absence, le Maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 constatant l'élection de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER en qualité de maire, ainsi que l'élection des adjoints et leur rang au tableau ;

**Considérant** que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de déléguer durant l'absence du Maire, l'attribution de ses fonctions à Madame Marie FREY, 3ème adjointe au Maire ;

### **ARRETE**

**Article 1** : Délégation de fonction et de signature est donnée durant l'absence du Maire, du samedi 01 août au dimanche 16 août 2026 inclus, à Madame Marie FREY, 3ème adjointe au Maire.

**Article 2** : Dans l'exercice de cette suppléance, Madame Marie FREY prend tous les actes dont l'accomplissement, au moment où il s'impose, ne peut attendre le retour du maire sans compromettre le fonctionnement normal de l'administration municipale. Les actes ainsi pris sont revêtus de la mention « Pour le maire empêché, l'adjoint suppléant ».

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et transmise à :

- Madame Marie FREY, 3ème adjointe au maire ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat.

Notifié le : 07/07/2026

Signature de l'adjointe :

Publié le 09/07/2026

Fait à Marckolsheim, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

